



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des délégués du 11 novembre 2020

Salle de gym – école de Bossonnens

Présents

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Jolivet Françoise, Savoy Guillaume

Bossonnens : Cottet Dominique

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Colliard Damien, Genoud Christine

Granges : Michellod Savio

Remaufens : Herrera Patricio

St-Martin : Débois Georges-Henri

Semsaies : Monnard Aloïne

Le Flon : Cardinaux Christian

La Verrerie : Grandjean Pascal

Les membres du Comité de direction (CD) :

Cruchon Juliana, Emonet Sylviane, Fahrni Marc, Figini Daniel, Gothuey Sandra, Jolivet Samuel, Menoud Laurent, Ubertini Christiane

Le Directeur du RSSV : Gauderon Renaud

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Blunschli André, Grandjean Cyril, Perroud Pierre-Alain, Savoy Michel

Bossonnens : Cordey Carole

Châtel-St-Denis : Della Marianna Gabriele, Grumser Steve, Maillard Daniel

Granges : Varone Christine

Remaufens : Tâche Jérôme

St-Martin : Borer Cédric, Buchs Gérard

Semsaies : Pittet Jonathan

Le Flon : Gillard Jean

La Verrerie : Vial Thierry

Les membres du Comité de direction (CD) :

Ducrot Charles, Gothuey René

Invités présents

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Madame Laurence Prizzi, présidente du Conseil de Fondation du home Le Châtelet

Monsieur Jérôme Volery, président du Conseil de Fondation de la Maison St-Joseph

Invités excusés

Responsable service des curatelles : Pasquier Natacha

Responsable coordination : Aguet Marlène

Responsable immeubles : Colliard Louis
Responsable puériculture : Maillard Robatel Séverine

Monsieur Daniel Burger, directeur des ASF
Monsieur Thierry Müller, secrétaire général de l'AFAS
Madame Biljana Lazic, directrice du Home le Châtelet
Monsieur François Loup, directeur de la Maison St-Joseph

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messenger : Schweizer Maxime
La Gruyère : Schweizer Maxime

Début : 20h00

Fin : 21h35

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2020
4. Budget 2021
 - a. Présentation
 - b. Approbation
5. Crédit d'investissements : Matériel de soins – EMS
 - a. Présentation
 - b. Approbation
6. Crédit d'investissements : Service technique – EMS
 - a. Présentation
 - b. Approbation
7. Crédit d'investissements : Matériel informatique – ASDV
 - a. Présentation
 - b. Approbation
8. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2021 des ASF
9. Démissions/élections
10. Horizon Santé Veveyse
 - a. Point de situation
 - b. Nouveau règlement du personnel au 01.01.2021
 - c. Approbation du nouveau règlement du personnel
11. Avenir des sites – informations
12. Divers

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, au directeur du RSSV, aux responsables de service, aux collaborateurs/rices du RSSV, aux partenaires du RSSV ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président remercie tout particulièrement la commune hôte pour son accueil en ces temps tout particuliers. La parole est passée à M. Cottet, vice-syndic de la commune de Bossonnens qui salue l'ensemble des délégués et des membres présents. M. Cottet souhaite la pleine santé à tous.

M. le Président mentionne que les présences et les absences ont été communiquées au préalable afin de respecter les consignes sanitaires. Toutes les communes sont représentées : **37** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **19**.

M. le Président informe que la séance n'est pas enregistrée.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et à l'ordre du jour.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Monsieur Thierry Bavaud et Madame Françoise Jolivet sont nommés scrutateur/rice.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée.**

3. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2020

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.**

4. Budget 2021

Monsieur le Directeur explique en préambule les principales nouveautés du budget 2021, comme suit :

- Intégration complète des budgets des deux homes dans le budget 2021 du RSSV
- Aucune répartition des charges du personnel administratif dans les autres secteurs
- Mise en charge de ressources administratives des deux homes dans l'administration générale
- Intégration du personnel des deux homes dans le plan de prévoyance de la Bâloise
- Intégration des frais financiers des résidents hors district dans le budget du secteur de la coordination
- Attribution d'allocations patronales en faveur du personnel du RSSV
- Critères uniformes d'élaboration du budget des deux homes
 - Taux d'occupation à 99%
 - Aucune valeur de remboursement APG en baisse de charges salariales
 - Traitement des amortissements (directives, soit en charges directes ou en investissements selon des montants « planchers »)
- Plan d'actions (cohérence classe et fonction, mutualisation des ressources, optimisation des coûts informatiques, recherche de revenus supplémentaires)

Il mentionne un statut quo sur les deux points suivants :

- Répartition des frais d'infrastructures selon les postes informatiques
- Répartition de frais de formation selon le métier spécifique

a. Présentation du budget 2021

Monsieur le Directeur présente le budget en se basant sur les éléments ci-après, tout en rappelant que l'assemblée a reçu tous les documents au préalable afin de pouvoir les étudier et s'en imprégner.

7 « centrales de charges » principales

• Administration générale

- 6.50 EPT (équivalent plein-temps)
- Conseil externe pour l'ensemble du RSSV CHF 23'000
- Prestations services externe (dont MCH2, HSV) CHF 100'000
- Prestations externes en informatique (informaticien 40%) CHF 41'000
- => à la charge des communes CHF 1'054'639**

• Organe de coordination

- 1.30 EPT (équivalent plein-temps)
- Frais financiers Hors-district CHF 310'000
- => à la charge des communes CHF 503'251**

• Aide et soins à domicile

- 39.80 EPT (équivalent plein-temps) y.c.ergo (0.25) + admin (0.8)
- Conseil externe (à la charge de l'administration générale) CHF ---
- Matériel (dont masques, blouses) CHF 31'000
- => à la charge des communes CHF 2'033'853**

• Centre de puériculture

- 0.80 EPT (équivalent plein-temps)
- Formation spécifique CHF 6'690
- => à la charge des communes CHF 104'499**

• Service officiel des curatelles

- 4.70 EPT (équivalent plein-temps)
- Formations spécifiques CHF 4'900
- Licences et maintenance informatique (dont KISS) CHF 5'255
- Conseils et développements informatiques CHF 4'900
- Pertes sur débiteurs CHF 5'000
- => à la charge des communes CHF 304'026**

• Patrimoine & entretien / exploitation des immeubles RSSV

- 1.25 EPT (équivalent plein-temps) y.c. doublon LC 3 mois
- Frais nettoyage par entreprise externe CHF 53'000
- Eau – énergie – combustibles CHF 128'000
- => déficit probable CHF 68'314**

Maison St-Joseph

- Autres charges d'exploitation (intérêts et amort.) CHF 1'269'234
- Produits d'exploitation (refacturation frais financiers HD) CHF -58'000
- => différence CHF 1'211'234**

Home Le Châtelet

- Autres charges d'exploitation (intérêts et amort.) CHF 908'007
- Produits d'exploitation (refacturation frais financiers HD) CHF -97'500
- => différence CHF 810'507**

Exploitation de la Maison St-Joseph
 ○ « **Déficit** » d'exploitation CHF 408'837

Exploitation du Home Le Châtelet
 ○ « **Bénéfice** » d'exploitation CHF -65'370

- **Indemnités forfaitaires**
- Autres frais d'exploitation CHF 460'000
- => à la charge des communes CHF 463'500

Synthèse globale RSSV à la charge des communes

• Administration générale	CHF 1'054'639
• Centre de coordination	CHF 503'251
• Aide et soins à domicile	CHF 2'033'853
• Centre de puériculture	CHF 104'499
• Service officiel des curatelles	CHF 304'026
• Patrimoine...RSSV : sur les réserves « immeubles »	(CHF 68'314)
• Patrimoine...MSJ	CHF 1'211'234
• Patrimoine...HLC	CHF 810'507
• Exploitation MSJ	CHF 408'837
• Exploitation HLC	CHF -65'370
• Indemnités forfaitaires	CHF 463'500
Total à la charge des communes	CHF 6'828'976

Résumé budget 2021 et 2020 en CHF

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart
Dépenses	28'607'637	10'010'610	18'597'027
Recettes	-21'710'347	-3'257'280	-18'453'067
Réserves « immeubles »			-68'314
Total à charge des communes	6'828'976	6'753'330	75'646 +1.12%

Questions/remarques ?

S. Michellod tient à saluer le plan d'action présenté au travers des documents envoyés ; c'est un signal positif et apprécié de la part des communes surtout en ces temps de crise sanitaire.

b. Approbation du budget 2021

→ **Le budget 2021**, comprenant les différentes centrales de charges Administration générale du RSSV, Organe de coordination, Aide et soins à domicile (ASDV), Centre de puériculture, Service officiel des curatelles (SOC), Patrimoine & entretien & exploitation des immeubles du RSSV, Patrimoine & entretien & exploitation des immeubles de la Maison St-Joseph, Patrimoine & entretien & exploitation des immeubles du Home le Châtelet, Indemnités forfaitaires, Frais d'exploitation de la Maison St-Joseph, Frais d'exploitation du Home Le Châtelet du RSSV, **tel que présenté et envoyé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité par les délégués.**

Le Président tient à remercier chaleureusement Mme Dumas, l'administration et la direction pour le travail accompli.

5. Crédit d'investissements : Matériel de soins – EMS

a. Présentation

Matériel de soins pour les deux homes CHF 77'700
(dont verticalisateurs, chariots douche, lits XL, matelas)

Questions/remarques ?

Pas de question de la part des délégués.

b. Approbation

→ Le crédit d'investissements : Matériel de soins – EMS, tel que présenté et envoyé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

6. Crédit d'investissements : Service technique – EMS

a. Présentation

Presse électrique CHF 5'800
(compression déchets, donc réduction des taxes d'évacuation)

Questions/remarques ?

Pas de question de la part des délégués.

b. Approbation

→ Le crédit d'investissements : Service technique – EMS, tel que présenté et envoyé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

7. Crédit d'investissements : Matériel informatique – ASDV

a. Présentation

Tablettes avec clavier CHF 25'000
(CHF 30'000 d'achats et vente des anciennes tablettes CHF -5'000)

Questions/remarques ?

Pas de question de la part des délégués.

b. Approbation

→ Le crédit d'investissements : matériel informatique – ASDV, tel que présenté et envoyé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

8. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2021 des ASF

Selon les documents transmis par l'association des Ambulances Sud Fribourgeois, les délégués doivent formuler leur préavis aux délégués mandatés présents à l'AD des ASF. Pour rappel, les délégués mandatés sont C. Ducrot, S. Gothuey et C. Ubertini.

La parole est passée à Monsieur le Directeur, membre du comité des ASF, qui explique le budget exprimé en CHF. Monsieur Fahrni complète que la grosse différence est constatée par les « non » amortissements de l'ambulance qui n'a pas été livrée.

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Veveyse
Charges du personnel	4'141'900	4'095'600	46'300	792'404
Charges d'exploitation	864'350	894'700	-30'350	165'362
Produits d'exploitation	-5'006'250	-4'990'300	-15'950	-957'766
(dont contributions)	(-1'206'250)	(-1'620'300)	(-414'050)	(-230'773)

Questions/remarques ?

Pas de question de la part des délégués.

→ **Le budget 2021 des ASF est préavisé favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués.**

9. Démissions/élections

Présidence du comité de direction

Monsieur le Président revient sur l'historique de la situation depuis la démission de Mme Furter et sur la révision des statuts.

Les statuts (qui seront tout prochainement ratifiés du Conseiller d'Etat) avaient subi des modifications dont la composition du comité de direction et la présidence ; la possibilité que le Préfet assume la présidence est dès lors ouverte.

Depuis la démission de Mme Furter, M. Fahrni assume la fonction de président ad'intérim et ce avec satisfaction.

Monsieur le Président mentionne qu'il n'a pour l'instant pas l'intention de se présenter en tant que président du comité de direction.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président se fait le relai du comité de direction qui propose que Monsieur Fahrni reprenne officiellement la fonction de président du comité de direction.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question ou de remarque de la part des délégués.

→ **Par acclamations, M. Fahrni est nommé président du comité de direction du RSSV.**

Membre du comité de direction

Mme Anne-Lyse Menoud a fonctionné ad'intérim depuis la démission de Mme Furter. Depuis septembre, M. Samuel Jolivet a été nommé au sein de la Commune de Bossonnens.

→ **Par acclamations, M. Jolivet est nommé membre du comité de direction du RSSV.**

M. Monney a démissionné du fait de son nouveau poste. Monsieur René Gothuey a fonctionné ad'intérim depuis la démission de M. Monney. A ce jour, Monsieur Marc Colliard a été élu au Conseil communal de Semsales et assermenté par le préfet, mais il n'y a pas eu de conseil communal. Par conséquent, la répartition des dicastères n'a pas encore eu lieu.

10. Horizon Santé Veveyse

a. Point de situation

Monsieur le Directeur dresse un point de situation en mentionnant les différents aspects ci-après.

- Les échanges et les collaborations avec les Conseils de fondation et directions en place se déroulent très bien ce qui facilite grandement le travail à effectuer pour arriver au terme de ce projet.

- La quasi-totalité des contrats de travail envoyés auprès du personnel du Home Le Châtelet et de la Maison St-Joseph ont été retournés et signés. Pour quelques personnes, cela a été l'opportunité de réorienter leur carrière.
- Les modalités de transfert par le Home Le Châtelet et la Maison St-Joseph ont été établies conjointement entre les Conseils de Fondation et le RSSV. Ce document très opérationnel est d'une grande importance car il permet à tous de valider ou invalider certains principes, notamment vis-à-vis du personnel et de la gestion.
- Les contrats des assurances de personne (caisse de pension, LAA, LAAC et PG) doivent être revus durant le premier semestre 2021. A l'heure actuelle et ce grâce à des assurances proactives, le personnel du Home Le Châtelet et la Maison St-Joseph sont assurés auprès des mêmes assurances que le personnel du RSSV dès le 01.01.2021 avec les mêmes conditions.
- La coordination opérationnelle administrative va durant ces deux prochains mois se planifier et s'organiser afin que les processus en cours puissent aboutir et ce de manière sereine.
- Toutes les questions liées au patrimoine des deux EMS trouveront réponses d'ici la fin du printemps 2021.

Questions/remarques

Pas de questions de la part des délégués.

b. Nouveau règlement du personnel au 01.01.2021

Monsieur le Directeur rappelle que ce travail a été effectué par le groupe de travail (GT) Conditions d'emploi dans le cadre du projet Horizon Santé Veveyse et ce accompagné par un mandataire externe travaillant anciennement au SPO.

Monsieur le Directeur rappelle le contexte comme suit :

Dates-clés

19.02.2020	GT Conditions d'emploi commence à élaborer le nouveau règlement du RSSV
09-10.07.2020	présentation du règlement au personnel des 3 entités (RSSV, MSJ et HLC)
31.08.2020	délai donné pour les retours de consultations
08.10.2020	approbation du règlement par le CD
11.11.2020	approbation du règlement par l'AD (selon décision des délégués)
01.01.2021	entrée en vigueur du nouveau règlement du RSSV

Principes, fondements

Le nouveau règlement s'appuie sur les règlements actuels des 3 entités (RSSV, MSJ et HLC). Il s'inspire également du règlement de la LPers actuel et futur.

Lors de l'élaboration du règlement, cela a permis d'ajuster quelques points dont notamment les vacances, le temps de travail hebdomadaire et les pauses entre les 3 entités.

Consultations diverses

Durant l'été, ont été consultés notamment le personnel de trois entités, DSAS, ASI, SSP, Unia, Curaviva.

Quelques articles

Article 10 période probatoire d'une année (cadres) ou six mois (non-cadres)

Article 54	horaires de travail de 42 heures
Article 55	pause de 15 minutes payées
Article 62	congé spécial de 3 jours par cas en cas de maladie enfant
Article 71	gratifications pour ancienneté de service (prorata du taux d'activité) <ul style="list-style-type: none"> • 10 ans de service = CHF 500 • 20 ans de service = CHF 1'500 • 25 ans de service = un traitement mensuel (salaire) ou un mois de congé payé • 35 ans de service = un traitement mensuel (salaire) ou un mois de congé payé
Article 84	allocations employeur pour enfant CHF 150 pour les 2 premiers enfants puis CHF 75 dès le 3 ^{ème} enfant
Article 92	Congé payé de paternité de 10 jours
Article 103	Entrée en vigueur et abrogation : modification selon la DSAS arrivée la semaine dernière

Article 103 Entrée en vigueur et abrogation

¹Sous réserve de l'approbation du présent règlement par la Direction de la santé et des affaires sociales, le comité de direction fixe son entrée en vigueur au 01.01.2021. ~~Le présent règlement entre en vigueur le ...~~

²Le présent règlement abroge le règlement du personnel et ses annexes du 7 novembre 2012. Le comité de direction est chargé d'abroger la réglementation exécutoire y relative, notamment le règlement du personnel engagé pour une période inférieur à 2 ans, et ses annexes, du 14 août 2013. ~~Il abroge le règlement du personnel du 19 juillet 2006, de l'EMS Le Châtelet et celui, du 1er janvier 2010, de la Maison St-Joseph.~~

Questions/remarques

Pas de question de la part des délégués.

c. Approbation du nouveau règlement du personnel

→ Le règlement du personnel tel que présenté, y compris la modification de la DSAS, et envoyé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

Monsieur le Préfet mentionne, qu'entre aujourd'hui et le 01.01.2021, l'approbation du règlement du personnel va être communiquée au travers de la feuille d'avis officiel.

11. Avenir des sites – informations

Monsieur Laurent Menoud, président de la commission immeuble, explique brièvement à quel stade se trouve le projet actuellement.

Concernant, le projet d'assainissement et rénovation des bâtiments existants :

- Le permis de construire a été reçu, sans conditions.
- L'appel d'offre à un groupement de mandataires a été mené en collaboration avec Vallat Partenaires. Au terme de la procédure, le bureau ARCHI-DT a été choisi, avec ses partenaires.
- Sur délégation du comité de direction, une commission de bâtisse a été mise en place pour suivre l'avancement du projet. Une demande de crédit d'investissement sera formulée lors d'une assemblée des délégués extraordinaire fin juin/début juillet 2021 étayée par des appels d'offres.

- Préparation du déménagement de l'ensemble des services du RSSV pour le début 2021 afin de pouvoir reloger les locataires du bâtiment 1972 dans les bâtiments historiques de l'hôpital. Une demande de crédit pour les frais engendrés liés au déménagement et au réaménagement des locaux sera formulée lors d'une assemblée des délégués extraordinaire début février 2021.

Concernant le futur du site :

- Quant au PAD, le retour de la demande préalable a été reçu. Le dossier est en cours de finalisation et une mise à l'enquête est projetée pour le début 2021. Pour rappel, l'approbation d'un PAD prend environ 2 ans.
- Une collaboration avec la commune de Châtel-St-Denis est instaurée concernant la zone destinée aux logements à structure intermédiaire et le futur parking commune. Un mandat d'étude parallèle (MEP) est en préparation.

Questions/remarques

Pas de question de la part des délégués.

12. Divers

Monsieur le Président mentionne deux divers :

- La réflexion quant à la réorganisation du comité de direction se poursuit. Une matinée sera organisée tout prochainement.
M. Fahrni complète en mentionnant qu'il convient de trouver et de mettre en place un système permettant une fluidité encore améliorée pour la gestion du RSSV.
- La crise sanitaire due au CoVID-19 s'accroît encore ; l'OCC a été rétablie avec quelques modifications. M. Genoud, en sa qualité de préfet, participe à l'OCC avec Messieurs les Préfets Ridoré et Borcard. Monsieur le Président rappelle son organisation, notamment celle de la CCC.
Il mentionne que des propositions d'aide et de soutien ont été faites auprès du Home le Châtelet durant cette période mouvementée en son sein.

Monsieur le Président ouvre la discussion :

F. Jolivet pose une question au nom de M. Savoy : « Le COPIL Horizon Santé Veveyse, présidé par M. le Préfet, avait demandé aux deux Fondations d'avertir le comité de direction du RSSV de toutes transactions financières à partir de l'été afin que ce dernier valide les transactions, qu'il ne soit pas mis devant un fait accompli lors de la reprise, une sorte de "mise sous tutelle" pour les Fondations, (ce qui à mon avis est tout à fait normal et légitime).

Lors de la vente de terrain, le Comité du RSSV a-t-il été impliqué dans l'élaboration du prix de vente de la partie de la zone d'intérêt général de la Racca, vendu pour env. Fr. 220.- /m² à la commune de Châtel ? Y a-t-il eu une évaluation du prix ? Par qui ? Est-ce qu'une Commission d'acquisition des immeubles de l'Etat a évalué le bien ? Y a-t-il eu une demande d'offre comparative ? Pour moi, le prix me paraît relativement bas, comparativement à des évaluations réalisées par la même commission, il y a déjà plusieurs années. »

→ M. Fahrni répond que le Comité de direction a approuvé le principe de la vente. Les montants quant à la transaction n'ont pas été du ressort du RSSV.

En revanche, le Comité de direction s'est penché sur la surface achetée par la commune et surtout ce qu'il restait sur cette parcelle pour une potentielle extension dans le futur.

→ Monsieur le Président mentionne, en titre de président du COPIL, que le contrat a été respecté. De même, le COPIL et le Comité de direction avaient eu plusieurs séances à ce sujet avec le Conseil de Fondation, dont une quelques jours avant l'assemblée du 3 septembre. Durant cette séance, un message clair avait été formulé et approuvé de part et d'autre.

→ D. Colliard, en sa qualité de syndic de Châtel-St-Denis, assure qu'il y a eu une coordination franche entre la Commune et le Conseil de fondation. L'évaluation a été réalisée par un expert externe désigné conjointement.

→ J. Volery, en sa qualité de Président du Conseil de Fondation, complète que le but était prioritairement de combler les déficits et d'arriver avec un fonds de rénovation équivalent à celui du Home Le Châtelet. Il mentionne également la transparence eue avec le RSSV.

L. Prizzi, en sa qualité de Présidente du Conseil de Fondation, souhaite remercier toutes les parties prenantes pour les discussions et les dialogues eus durant tout le projet Horizon Santé Veveyse. Elle tient à saluer tout le travail accompli. Elle indique que le personnel a été respecté et écouté. Le Conseil de Fondation a la garantie que tout est mis en œuvre afin que le projet aboutisse et ce dans les meilleures conditions.

De même, elle tient à saluer le personnel du Home Le Châtelet, touché actuellement par le CoVID-19. Le Conseil de Fondation est au cœur de l'action en soutenant autant que possible la direction afin que tout se passe au mieux.

En conclusion, Monsieur le Président adresse avec plaisir et fierté ses remerciements à toutes les parties prenantes du projet Horizon Santé Veveyse, notamment les présidents/es des Conseils de Fondation pour leur qualité d'écoute et de collaboration.

De même, il adresse ses remerciements au comité, au président, au directeur, à l'administration générale, aux responsables de service mais surtout aux collaborateurs qui sont au front. Également, il remercie les délégués de leur confiance ainsi que la presse pour leur présence et leur intérêt.

Profitant de l'occasion, il souhaite, aux noms des délégués, tout le meilleur à A. Pasquier pour l'heureux événement à venir.

Enfin, il adresse un grand merci à la commune hôte et lève la séance.

Bossonnens, le 11 novembre 2020/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 11 février 2021